

Renovassistance : notre objectif

Les prix de l'immobilier – acquisition et location – en région bruxelloise sont un réel problème pour un nombre de plus en plus important de familles. Même en acceptant un logement moins confortable, voire insalubre, elles ne parviennent pas à trouver une habitation dont le prix ne dépasse pas les 30% de leur budget total, norme généralement admise.

Les logements sociaux sont insuffisants – il en manquerait 30.000 pour faire face aux besoins – alors que paradoxalement des milliers de biens (au moins 15.000) sont inoccupés. Actuellement, cette situation fait l'objet d'une polémique et nous ne souhaitons pas l'alimenter.

Par contre, nous continuerons à mener notre action qui consiste, depuis 20 ans, à rénover des immeubles en région bruxelloise et à les mettre à disposition d'une agence immobilière sociale. Cette dernière veille à ce que la règle des 30% ne soit pas dépassée pour les locataires.

Toutes les infos sur
www.renovassistance.be



À rénover : rue des Chartreux

Des projets : nous en avons !

- 2009 : rue Vandeweyer 41 à Schaerbeek
- 2009 : rue Portaels 44 à Schaerbeek
- 2009 : rue Boetendael 103 à Uccle
- 2010 : rue Stuckens 19 à Evere
- 2010 : ch^{ée} de Mons 1447 à Anderlecht
- 2011 : rue des Chartreux, 22 à Bruxelles

À rénover : ch^{ée} de Mons



La Fondation Pro Renovassistance est née !

Comme toute structure, Renovassistance, oeuvrant dans un monde en perpétuelle mutation, doit s'adapter à l'évolution des mentalités et de la législation.

Durant de nombreux mois, la pertinence de la création d'une fondation d'utilité publique a été débattue au sein de Renovassistance. De multiples contacts avec des spécialistes de la question (notaires, Fondation Roi Baudouin, autres Fondations) ont fait apparaître des avantages certains, notamment une plus grande rigueur – obligatoire en matière de contrôles externes – et un régime fiscal nettement plus favorable en ce qui concerne les dons et legs.

Restait un choix à effectuer : une Fondation serait-elle créée à côté de l'asbl ou remplacerait-elle purement et simplement cette dernière ? Il a été décidé que l'asbl continuerait son activité qui consiste à rénover des immeubles et qu'une fondation d'utilité publique viendrait soutenir financièrement son action.

Le rôle de cette Fondation pourra ne pas se limiter au seul soutien à l'asbl, mais elle pourra intervenir dans tout autre projet ayant pour objectif la rénovation et l'amélioration de l'habitat au bénéfice des plus démunis.

La Fondation Pro Renovassistance est née début janvier 2009 – longue vie à elle !

Pour en savoir plus sur les Fondations : consultez
<http://www.reseaufondations.be>

Le coût total de ces projets de rénovation concerne 14 logements. Il est estimé à 2.490.000 €, dont 1.500.000 € à charge de Renovassistance, le solde étant financé par les primes à la rénovation et autres participations diverses.



29 avril 2009

Assemblée générale de Renovassistace

Pour présenter aux membres et sympathisants la situation de l'asbl, mais également les perspectives d'avenir, les points suivants ont été abordés:

Le rapport annuel d'activités : compte rendu des chantiers terminés et en cours, recherche de projets, relations avec Logement Pour Tous – l'agence immobilière sociale qui gère les immeubles rénovés par Renovassistace – et divers autres aspects touchant de près ou de loin la vie de l'asbl.



Les comptes annuels et budgets, qui permettent d'aborder l'avenir avec optimisme – comptes et budget sont approuvés.

Le budget financier, qui montre de réelles possibilités d'action à moyen terme.

Il a été proposé à l'assemblée d'autoriser le transfert à la Fondation Pro-Renovassistace (cf. supra) des 4 immeubles qui sont propriété de l'asbl ainsi que d'une somme de 385.000 € afin de permettre l'acquisition d'un immeuble situé rue de Meersman.

Après avoir reçu des informations complémentaires confirmant que l'asbl conserverait l'usufruit des immeubles – et donc la possibilité d'offrir une garantie de remboursement aux prêteurs – l'assemblée a voté la proposition à l'unanimité.

Le rapport annuel est téléchargeable à partir de www.renovassistace.be

Inauguration du Parvis Notre-Dame de Laeken, 5

Lorsque l'opportunité se présente, Renovassistace fait coïncider son assemblée générale annuelle avec l'inauguration d'un nouveau bâtiment. C'est l'occasion de montrer aux personnes qui accordent leur confiance à l'asbl ce que leur apport et leur soutien permettent de réaliser.

Cette année, la rénovation de l'immeuble situé au Parvis Notre-Dame de Laeken étant, à quelques finitions près, terminée, les personnes présentes à l'assemblée ont pu constater la qualité des logements que Renovassistace met à disposition des locataires.

C'était l'occasion d'insister sur l'excellente collaboration qui a été établie avec l'Association Maison Jeanne de Lava-Van Quickenborne, propriétaire de l'immeuble. Cette association occupera le rez-de-chaussée – dont elle a financé la rénovation – pour y créer un centre de ressourcement spirituel interculturel. Les étages ont été confiés pour une durée de 25 ans à Renovassistace qui y a réalisé 2 logements.

Avant



superficie brute : 340m2
1 appartement 2 chambres
1 appartement 5 chambres



Après

Mieux nous connaître?

- consultez www.renovassistace.be
- envoyez un email à info@renovassistace.be en indiquant vos coordonnées et nous vous contacterons
- tél. au 0475.51.92.65 (Bernard Cassiers)

Vous pouvez nous aider par :

- un don en argent avec attestation fiscale (min 30 €) au compte 000-0000404-04 de la Fondation Roi Baudouin avec libellé : projet L78069
- tout autre don au compte 523-0420998-93 de la Fondation Pro-Renovassistace (pas d'attestation fiscale)
- un prêt de 5 ans minimum, rémunéré au taux de l'indexation
- la mise à disposition d'un immeuble à rénover
- un legs

